

ADHESION

L'adhésion obligatoire de 50 € règle des **frais administratifs** (secrétariat, comptabilité, loyers, frais postaux, carte de membre, bulletins, site internet) et **l'assurance** accident des adhérents. Les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu bénéficient d'une réduction fiscale de 66 %. Cette adhésion n'est pas remboursable.

Trois fois par an vous recevez un bulletin détaillé présentant les activités trimestrielles.

COTISATION

La cotisation **aux activités** sert à régler professeurs, installations sportives, matériel, licences. Elle s'ajoute à l'adhésion de 50 € qui règle les frais administratifs et l'assurance.

INSCRIPTIONS

Compléter les fiches d'inscription. Si nécessaire, **cocher la case grisée de l'horaire** retenu. Les fiches d'inscription doivent parvenir au siège avant la première séance avec :

- le règlement par chèque à l'ordre d'Actuel XV ;
- une autorisation parentale pour les moins de 18 ans ;
- un certificat médical ou une attestation selon le cas ;
- une photo d'identité.

Pour les inscriptions en cours d'exercice, le tarif est au prorata des mois restants. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du fait de l'adhérent.

Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires.

REDUCTION CRISE SANITAIRE

Les adhérents 2020-2021 ont une réduction sur le prix payé pour les activités sportives. En cas de non-réinscription, ils peuvent demander un remboursement par mail ou par courrier.

REDUCTION FAMILLE

Une réduction de 40 % est accordée à partir de la 3^e personne d'un même foyer fiscal. Cette réduction s'applique sur les cotisations aux **activités sportives**. Ne sont pas concernés l'adhésion administrative et les loisirs non sportifs.

CERTIFICAT MEDICAL

Il est requis pour les sections **affiliées à une fédération** : plongée (certificat chaque année), tennis et randonnée (certificat tous les 3 ans ; attestation les autres années).

Mineurs : pas de certificat sauf si le questionnaire ad hoc conduit à un examen de santé.

Pas de certificat pour : natation, gymnastiques, yoga, badminton (non affiliés à une fédération).

RGPD

L'association applique le règlement général sur la protection des données personnelles.

Données collectées : nom, prénom, adresse, mail, téléphone, date de naissance.

Finalité : gestion et information des adhérents.

Fondement juridique : intérêt légitime de l'association.

Accès aux données : adhérent, bureau, secrétariat, comptabilité, prestataire informatique.

Durée de conservation : 2 ans pour le support papier – 5 ans pour le support informatique.

Droits des adhérents : opposition, accès, rectification, effacement.

CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'ENSEIGNEMENT DU TENNIS

La fiche d'inscription est déposée avant la première semaine de septembre avec le règlement de l'adhésion à Actuel XV (50 €) et de la cotisation pour le tennis qui comprend :

- le cours hebdomadaire hors vacances scolaires par des moniteurs diplômés ;
- les balles ;
- la location des courts auprès de la ville de Paris ;
- la licence et l'assurance obligatoires de la fédération française de tennis.

Un échelonnement de la cotisation est possible **avec l'accord de la permanence**.
Si l'adhérent n'est pas titulaire d'une licence 2020-2021, Actuel XV lui en fournira une.

Nouveaux adhérents

Convocation aux tests de niveau pour l'intégration dans des groupes homogènes uniquement si un dossier complet a été déposé.

Si le test est négatif, le remboursement de la cotisation a lieu en octobre.

L'adhésion de 50 € reste acquise à Actuel XV (frais de dossiers, participation aux tests, courriers, service du bulletin de l'association pendant un an).

Renouvellement d'adhésion

L'accès aux cours est subordonné à la remise du dossier complet.

Fonctionnement des cours

L'enseignement a lieu au centre sportif Suzanne Lenglen.

Les enfants restent sous la responsabilité des parents pendant le trajet aller-retour pour rejoindre les courts ou le lieu des compétitions.

Les élèves doivent se présenter aux enseignants 5 minutes avant le début des cours.

Ils ne peuvent quitter le centre qu'avec l'autorisation des moniteurs.

En cas d'intempéries, les leçons sont maintenues tant que les courts sont praticables.

Toute absence doit être justifiée par un mot des parents remis à l'enseignant.

Dans la mesure du possible, prévenir l'enseignant à l'avance si l'absence est prévisible.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Gymnase Cévennes	11 rue de la montagne d'Aulas	15 ^e – métro Lourmel
Gymnase Sablonnière	62 rue Cambronne	15 ^e – métro Cambronne
Gymnase Keller	17 rue de l'ingénieur Keller	15 ^e – métro Charles-Michels
Piscine Mourlon	19 rue Gaston de Caillavet	15 ^e – métro Charles-Michels
Centre Suzanne Lenglen	2 rue Louis Armand	15 ^e – métro Balard
	56 boulevard Gallieni	92 – Issy-les-Moulineaux
Fosse UCPA AQUA	110 boulevard de Gaulle	92 – Villeneuve-la-Garenne

BUREAUX

Permanences	mercredi	9 h – 12 h / 14 h – 16 h
	jeudi	9 h – 12 h / 15 h – 19 h

36 rue Emeriau (angle rue du Théâtre) *rampe ou escalier* jusqu'au niveau 2 (bibliothèque)
interphone : Actuel XV 8^e étage *ascenseur* 9^e étage *escalier extérieur* jusqu'au 8^e étage

Les bureaux sont fermés pendant les vacances scolaires (accueil téléphonique).